OO/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2011-<u>414</u>/PRES/PM/MRSI/MESS/MFPTSS/MEF portant création d'emplois au Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST).

Visa CF N'0279 21-06-2011

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du Gouvernement;

VU la loi n° 032/2000/AN du 8 décembre 2000 portant création de la catégorie d'établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU la loi nº 025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;

VU le décret n° 2002-113/PRES/PM/MESSRS/MEF du 20 mars 2002 portant transformation du Centre national de la Recherche scientifique et technologique en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret n° 2011-033/PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 7 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires, des chercheurs et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

VU la lettre n° 181-2010/CAMES/SG/DP/KS du 22 décembre 2010 relative aux résultats de la 32^e session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES);

SUR rapport conjoint du ministre de la recherche scientifique et de l'Innovation et du ministre des Enseignements secondaire et supérieur ;

LE Conseil des ministres entendu en sa séance du 18 mai 2011;

DECRETE

Article 1: Il est créé au Centre national de la recherche scientifique et technologique au titre de l'année 2010 vingt quatre (24) emplois de chercheurs repartis ainsi qu'il suit :

A- deux (02) emplois de directeurs de recherche :

- un (01) emploi de directeur de recherche en histoire à l'Institut des sciences des sociétés (INSS);
- un (01) emploi de directeur de recherche en phytopathologie à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);

B- dix (10) emplois de maîtres de recherche répartis ainsi qu'il suit :

- un emploi de maître de recherche en biologie des sols à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);
- un emploi de maître de recherche en entomologie agricole à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);
- un emploi de maître de recherche en phytopathologie à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);
- un emploi de maître de recherche en sciences naturelles-agronomie à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);
- un emploi de maître de recherche en biologie et écologie végétales à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);
- un emploi de maître de recherche en génétique à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);
- un emploi de maître de recherche en chimie des substances naturelles à l'Institut de recherche en science appliquées et technologies (IRSAT);
- un emploi de maître de recherche en immunologie-microbiologie à l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS);
- un emploi de maître de recherche en sciences biologiques à l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS);
- un emploi de maître de recherche en histoire à l'Institut des sciences des sociétés (INSS);

C- douze (12) emplois de chargés de recherche répartis ainsi qu'il suit :

- trois (03) emplois de chargé de recherche en sciences du sol à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en écologie à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en élevage à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en agronomie à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en biologie et écologie végétales à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en écologie végétale à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en génétique à l'Institut de l'environnement et de recherche agricole (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en sciences de l'éducation à l'Institut des sciences des sociétés (INSS);
- un (01) emploi de chargé de recherche en biochimie chimie des substances naturelles à l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS);
- un (01) emploi de chargé de recherche en chimie / génie des procédés et des produits à l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT);

Article 2: Le Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation, le Ministre des enseignements secondaire et supérieur, le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale et le Ministre des l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 juin 2011



Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre des enseignements secondaire et supérieur

Albert OUEDRAOGO

Le Ministre de la fonction publique du travail et de la sécurité sociale

Soungalo Appolinaire OUATTARA

Le Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation

Gnissa Isaïe KONATE

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bembamb